# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

coin, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 13 JUIN 1884.


## VAPEURS.

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

CANADA de Kersabiec, mercredi, 11 juin.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 18 juin.
NORMANDIE Frangeul, mercredi, 25 juin.

Prix du passage pour le Havre. Première classe (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60
...AVEC RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $32, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
62 rue Carondelet, au premier

### North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés tiennent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passage, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents généraux, 42 rue de l'Union.
28 nov—

### RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belges et des E.-U. partant dans les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—1an

### LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercred. 11 juin à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer

HUDSON
Capt. C H. R. Freeman,

partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine...$40
Entrepont...20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mars—1an Rue Carondelet No 41.

### MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

### NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE,

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing...1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing...4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredis, pour Mandeville et Old Landing...8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing...7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville...6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement...6 p. m.

RETOUR.

Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis...5 p. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis...6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches...3 p. m.
Temps et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
20 avril 47 rue Carondelet.

### Dentistes

### C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après la ... angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans ...

le ressort de leur art.

Pose de palais métalliques.

### G. P. MALONEY, D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.

Vis-à-vis du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

### LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
87 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

## LIGNE COMMERCIALE FRANCAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dupuy-de-Lôme | 2,578 Tx. | Rouen | 2,578 Tx |
| Paris | 2,578 Tx. | Bordeaux | 2,578 Tx |
| Hâvre | 2,578 Tx. | Marseille | 2,578 Tx |
| Nantes | 2,578 Tx. | | |

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont $35.
Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.
Ordres pour billets de passage [entrepont] d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture [avec vin ou café], lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13avril FORSTALL, CLAYTON & CO, 172 rue Commune.

## BAYOU LAFOURCHE.

### "B" Bayou Lafourche Packet Company. "B"

W. G. COYLE, Président. J. J. FOWLER, Secrétaire.
MAX BLANCHARD, Surintendant.

Le fin marcheur Electric Light Packet

### KEOKUK,

MAX BLANCHARD, Capitaine. M. M. LANDRY, Commis.

Partira les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 p. m., pour Donaldsonville, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le Bayou.
Le Commis est à la tête de la rue Bienville tous les jours, pour recevoir le fret.
8 janv— P. D. SIMON, Agent, No 75 rue Decatur.

## PHARMACIE DUCONGE.

20............RUE DE CHARTRES............20
NOUVELLE-ORLEANS.

### A. CARROUCHE

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:

MEDICAMENTS PATENTES, FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération: complète dans une autre colonne.
La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wilson's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

## FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville.

### Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

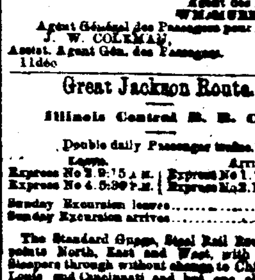


Nous offrons ... un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en ... massif et plaqué, des Chaînes pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

## CHEMINS DE FER.

**LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.**

LA VIEILLE ROUTE SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St-Louis, Jacksonville, Lynchburg et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complets de la Nlle-Orléans à Louisville.

| | Départs | Arrivées |
|---|---|---|
| Express | 8:30 a. m. | 9:50 p. m |
| Côte accommodation | 3:25 p. m. | 9:00 a. m |
| Malle rapide | 6:25 p. m. | 6:45 a. m |

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St-Charles et Commune et l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."
C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 janv—

**LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.**

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

| | Leave. | Arrive. |
|---|---|---|
| Express | 8:30 a. m. | 9:50 p.m |
| Coast accommodation | 3:25 p. m. | 9:00 a.m |
| Fast Mail | 6:25 p. m. | 6:45 a. m |

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodations can be secured.
C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent,
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 janv—

### Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

| Départs. | Arrivées. |
|---|---|
| Express No 2. 8:15 A. M. | Express No 1. 7:00 A. M. |
| Express No 4. 5:30 P. M. | Express No 3. 10:45 A. M. |

Excursion du Dimanche part...7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive...8:20 p m
Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voitures à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.
Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.
Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY,
Agent des Billets.
WM. MURRAY,
Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN,
Asst. Agent Gén. des Passagers.
11déc

### Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

| Leave. | Arrive. |
|---|---|
| Express No 2. 8:15 A. M. | Express No 1. 7:00 A. M. |
| Express No 4. 5:30 P. M. | Express No 3. 10:45 A. M. |

Sunday Excursion leaves...7:30 a m
Sunday Excursion arrives...8:20 p m
The Standard Gauge, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.
Ticket office—22 Camp St., cor. Common.
MATT. KENNEDY,
Ticket Agent.
WM. MURRAY,
Gen. Southern Pass. Agt.
J W. COLEMAN,
Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

### Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

| DE MILNEBURG. Départ. | | DE LA VILLE. Départ. | |
|---|---|---|---|
| 6:00 | a. m. | 5:30 | a. m. |
| 6:30 | a. m. | 7:00 | a. m. |
| 7:30 | a. m. | 8:00 | a. m. |
| 8:30 | a. m. | 9:30 | a. m. |
| 11:00 | a. m. | 11:30 | a. m. |
| 12:01 | p. m. | 1:00 | p. m. |
| 1:30 | p. m. | 2:00 | p. m. |
| 2:30 | p. m. | 3:00 | p. m. |
| 3:00 | p. m. | 3:30 | p. m. |
| 3:30 | p. m. | 4:00 | p. m. |
| 4:00 | p. m. | 4:30 | p. m. |
| 4:30 | p. m. | 5:00 | p. m. |
| 5:00 | p. m. | 5:30 | p. m. |
| 5:30 | p. m. | 6:00 | p. m. |
| 6:00 | p. m. | 6:30 | p. m. |
| 6:30 | p. m. | 7:00 | p. m. |
| 7:00 | p. m. | 7:30 | p. m. |
| 7:30 | p. m. | 8:00 | p. m. |
| 8:00 | p. m. | 8:30 | p. m. |
| 8:30 | p. m. | 9:00 | p. m. |
| 9:00 | p. m. | 9:30 | p. m. |
| 10:00 | p. m. | 10:30 | p. m. |

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

## CHEMINS DE FER

**Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.**

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ...11 A. M.
Arrivée...3:10 P. M.

Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois, etc, rue Calliope.
Chars-dortoirs entre la Nlle Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

**New Orleans and Mississippi Valley Railroad.**

Trains on this road arrive and leave from the Jackson Passenger Depot as follows:

Leave daily at...10:00 A. M.
Arrive daily at...3:10 P. M.
Trains run north to Baton Rouge, 48 miles.
JOHN BRADLEY,
Superintendent.
8déc—

**Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.**

Les convois de ce chemin de fer arriveront et partiront de la gare à passagers du chemin de fer Jackson, comme suit:

Départ chaque jour...10:00 A. M.
Arrivée chaque jour...3:10 P. M.
Les convois du nord s'arrêtent à Baton Rouge à 48 milles de la ville.
JOHN BRADLEY
8déc— Surintendant.

### QUEEN AND CRESCENT LINE.

### New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

AU NORD ET A L'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

| | Départ de la Nlle-Orléans | Arrivée à Cincinnati |
|---|---|---|
| Express du matin | 9:00 A. M. | 8:35 P. M. |
| Malle-express du soir | 5:30 P. M. | 7:15 P. M. |

Bureaux pour contrats de fret et billets,

24 et 26 rue St-Charles.

E. H. GARRATT, Ticket Agent.
W. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN,
Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E.
Nlle Orléans, La.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R.
Nlle-Orléans, La.
R. P. WILSON, H. COLLBRAN,
Gen'l Pass. Agent Gen'l Frt. Agent.
Queen and Crescent Line,
23 nov—6m Cincinnati, Ohio.

**CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.**

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans et faisant les jonctions à l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Stations Hotel de plaisance d'eau du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, est prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissent ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St-Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour les mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St-Charles et Commune, Nlle-Orléans.
R. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
1févr—1an Mobile Ala.

### Marais Street Steam Brewery

### H. F. STURCKEN,

Nos 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

## Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. H. WOOD, Surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.

P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.

BELLE OF THE COAST.

J. Acosta, Capitaine. Edw Nicolle, commis.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.
B. RIVET, Agent.
A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hecker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.
20 janv—

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

| | |
|---|---|
| Risques de feu | $248,848 79 |
| Risques sur les mers | 22,022 70 |
| Risques sur les rivières | 22,913 63 |
| Total des primes | $293,784 12 |
| Moins les primes non-échues | 75,281 00 |
| Primes nettes, échues le 31 mai 1883 | $218,503 12 |
| Pertes payées— | |
| Sur risques de feu | 206,527 62 |
| Sur risques maritimes | 13,201 25 |
| Sur risques de rivières | 4,496 50 |
| Taxes et dépenses, moins intérêt | 26,164 16 |
| Réassurances, ... et primes remboursées | 16,100 36 |
| | $266,489 79 |
| Profit | $102,014 33 |

La Compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Immeubles | $44,530 7 |
| Actions de banques, chemins de fer et autres actions | 61,343 00 |
| Billets garantis par hypothèque et nantissement | 149,330 00 |
| Billets à recevoir | 41,008 54 |
| Primes en voie de recouvrement | 14,420 00 |
| Actions de Vallette Dry Dock Co. | 11,262 50 |
| Actions du New Orleans Water-works Co. | 19,000 00 |
| Bons Consolidés de la Louisiane | 15,436 28 |
| Mandats sur la ville (City Times) | 2,000 00 |
| Jugements sur billets hypothécaires | 4,235 00 |
| Argent en caisse | 32,579 63 |
| | $686,334 49 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une séance du Bureau de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO, JNO. S. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKSPEAR.

### MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,
No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—

| | |
|---|---|
| On Fire risks | $248,848 79 |
| On Marine risks | 22,022 70 |
| On River risks | 22,913 63 |
| Total premiums | $293,784 12 |
| Less unearned premiums | 75,281 00 |
| Net earned premiums 31st May, 1883 | $218,503 12 |
| Losses paid— | |
| On fire risks | 206,527 62 |
| On marine risks | 13,201 25 |
| On river risks | 4,496 50 |
| Taxes and expenses, less interests | 26,164 16 |
| Reinsurance and return premiums | 16,100 36 |
| | $266,489 79 |
| Profit | $102,014 33 |

The company has the following assets:

| | |
|---|---|
| Real estate | $44,530 7 |
| Bank, Railroad and other stocks | 61,343 00 |
| Notes secured by mortgage and pledge | 149,330 00 |
| Bills receivable | 41,008 54 |
| Premium in course of collection | 14,420 00 |
| Stock of Vallette Dry Dock Co. | 11,262 50 |
| New Orleans Water Works Co. | 19,000 00 |
| Louisiana Consols | 15,436 28 |
| City times | 2,000 00 |
| Judgments on mortgage notes | 4,235 00 |
| Cash on hand | 32,579 63 |
| | $686,334 49 |

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 11th day of June, 1883.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

DIRECTORS.

P. MASPERO, JNO. S. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE,
JOS. A. SHAKSPEAR.

### Compagnie d'Assurances du Croissant.

BUREAU PERMANENT
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849. Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$500,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

... d'assurances maritimes, ... et contre les risques d'incendie.

W. A. LYMAN, Président.
CHAS. H. ..., Vice-Président.
... Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy, A. R. Mortimer
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, ...
Samuel W. Bentell, Edward Nalle,
A. M. ..., J. J. Nelson,
Charles Newman, Louis Fradin,
J. ..., ...
Lucien Deléry, A. E. Howard,
Charles H. Dolsen, ...
... Rush, R. D. Walker,
John Geider, ...
... Phelps, John D. Fisher,
... Gillis, ...
Wm. B. Lyman, C. E. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

## ASSURANCES

### Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $644,113 32 | |
| Primes maritimes | 227,408 48 | |
| Primes de rivières | 27,706 90 | $899,225 90 |
| Primes acquises pendant l'année 1882 | | 201,117 03 |
| Total des primes | | $1,110,342 93 |
| A déduire— | | |
| Réservé pour risques non échus | $316,697 92 | |
| Primes remboursées | 33,840 32 | |
| Réassurances | 107,917 84 | 478,456 58 |
| Primes acquises | | $634,886 34 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt sur placements | $33,327 52 | |
| Sauvetage | 7,712 48 | 41,040 00 |
| Revenu net | | $675,962 14 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur le feu | $337,155 56 | |
| Pertes maritimes | 107,175 30 | |
| Pertes de rivières | 7,746 6 | |
| Total des pertes | $447,077 51 | |
| Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses | 213,556 33 | $660,633 84 |
| Profits nets | | $15,348 30 |
| A ajouter— | | |
| Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes | | $3,255 15 |
| Total du surplus | | $166,553 45 |
| A déduire— | | |
| Pertes ajustées, non payées] et] en litige | | 58,438 46 |
| Surplus net | | $45,114 99 |

ACTIF, VALEUR DU MARCHE] AU 31 DECEMBRE 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Argent en banque | $24,189 36 | |
| Bons 4 0/0 des Etats-Unis | 48,000 00 | |
| Bons du New Orleans Waterworks | 26,600 00 | |
| Bons New Orleans City Railroad Co. | 27,300 00 | |
| Bons New Orleans Pacific Railway | 1,020 00 | |
| Bons Louisiana Ice Manufacturing Co | 4,080 00 | |
| Bons Levee Steam Cotton Press | 24,720 00 | |
| Bons Rebellion Washington Artillery | 500 00 | |
| Bons St Bernard Steam Engine | 100 00 | |
| Actions du New Orleans City Railroad Co | 1,500 | |
| Actions de la State National Bank | 700 0 | |
| Actions de la Vallette Dry Dock Company | 4,000 00 | |
| Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co | 1,200 00 | |
| Actions du New Louisiana Jockey Club | 750 00 | |
| Propriétés foncières de vil' | 93,381 00 | |
| Billets 1re hypothèque | 129,364 06 | |
| Prêts sur demande | 66,920 17 | |
| Billets garantis par nantissement | 10,000 00 | |
| Billets à recevoir en règlement de primes | 45 | |
| Primes en cours de collection | 110,149 44 | |
| Dû par agents et en voie de transmission | 916 65 | |
| Comptes en suspens | 343 36 | |
| Dû par compagnies d'assurances pour réassurance | 8,622 87 | $639,440 58 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital | $500,000 00 | |
| Réserve pour primes non acquises | 316,697 92 | |
| Réserve pour pertes non ajustées et non payées | 58,438 46 | |
| Dividendes non réclamés | 270 50 | |
| Dû à compagnies d'assurances pour réassurances | 14,918 71 | |
| Surplus non compris dividendes | 45,114 99 | $939,440 58 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. ..., Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons, par la présente, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fonds capital, ... aux actionnaires ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. ..., FR. SCHREIBER,
G. T. DUPA..., JN. ... SCHMIDT,
J. FATJO, ... TUYES.
21jan—

## ASSURANCES

### Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE
RODOLPHE WOERTZ.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1883, est comme suit:

| | |
|---|---|
| Actif | $4,497,890 24 |
| Passif | 2,670,363 44 |
| Surplus | $1,727,416 75 |

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans ...

### Compagnie d'Assurances des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 23 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pour des risques d'incendie | $150,570 89 | |
| Primes reçues pour des risques de rivières | 22,970 00 | |
| Primes reçues pour des risques maritimes | 4,161 96 | |
| Total de primes reçues | | $177,702 74 |
| Moins— | | |
| Pertes par l'incendie | $56,600 60 | |
| Pertes sur les rivières | 7,324 90 | |
| Pertes sur les mers | 849 60 | |
| Réfaction | 23,555 64 | |
| Réassurances | 18,489 60 | |
| Primes remboursées | 14,021 41 | |
| Licences et taxes | 6,040 34 | |
| Dépenses, courtages, loyer, Bureau des Assureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, décompte et impôts | 20,757 35 | 147,149 44 |
| Profits | | $30,554 30 |

La compagnie a l'actif suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Billets de capital-actions | $41,666 28 | |
| Comptant en banque et en caisse | 127,945 61 | |
| Prêts sur collatéraux et hypothèques | 164,267 02 | |
| Billets à recevoir | 18,361 56 | |
| Installations mobilières de bureaux | 4,314 00 | |
| Primes en voie de perception | 26,178 57 | $382,453 99 |
| Passif: | | |
| Capital-actions | $150,000 00 | |
| Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus | 180,825 15 | |
| Pertes non-ajustées | 8,870 57 | |
| Intérêt, dividendes, etc., et dividendes déclarés et non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions | 23,758 17 | $363,453 89 |

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, le 10me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, à savoir:
DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.
CINQ POUR CENT au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.
VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.
I N MARKS Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander, C. Taylor Gauche,
A. A. Maginnis, Léon Bertoli,
Chas Benard, T. Prudhomme,
R. H. Benners, Alf. H. Isaacson,
C Sport, Peter Blaise,
Phil Beck, A. H. Seever,
R. Egan, I N. Marks,
Otto Thoman, John Fitzpatrick,
Wash Marks, Geo Waters.

### Consulat de France de la Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Direction Générale des Manufactures de l'Etat

TABACS EXOTIQUES.

AVIS AU COMMERCE.

Il sera procédé, les jours ci-après à 2 heures et demie après-midi, au Ministère des Finances, en séance publique, à l'adjudication sur soumission cachetée, des fournitures suivantes:

Le jeudi 5 juin 1884.

1° Quatre millions de kilogrammes de tabacs en feuilles de "Maryland franc", des récoltes de 1882 et 1883, conformes à quatre types, sous les marques MS, MA, MB et MC, et divisés en quatre lots de un million de kilogrammes chacun.

2° Cinq cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles d'Ohio, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques OA, OB et OC, et divisés en deux lots de ... kilogrammes chacun.

Le vendredi 6 juin 1884.

1° Cinq millions cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Kentucky, des récoltes de 1882 et 1883, comprenant cinq millions six cent mille kilogrammes conformes à trois types, sous les marques KA 1, KB 1 et KC 1, et divisés en quinze lots de quatorze cent mille kilogrammes chacun, et trois cent mille kilogrammes conformes à deux types, sous les marques KA 2, KB 2 et formant un seul lot.

2° Douze cent mille kilogrammes de tabacs en feuilles de Virginie, des récoltes de 1882 et 1883, conformes à trois types, sous les marques VA, VB et VC, et divisés en deux lots de six cent mille kilogrammes chacun.

Les soumissions cachetées seront déposées sur la table du Conseil supérieur des Tabacs, à chacun des jours indiqués et à l'ouverture de la séance, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Des exemplaires des cahiers des charges approuvés par M. le Ministre des Finances pour servir de base à chacune des adjudications, seront mis à la disposition du commerce dans les bureaux de l'Administration centrale des Tabacs, à Paris, dans ceux des Manufactures nationales de Paris (Gros-Caillou), du Havre de Marseille et de Bordeaux, et à la Chancellerie des Consulats de France, à New-York Baltimore, Richmond et la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).

Les types en conformité desquels les livraisons devront être faites sont déposés à la Manufacture de Paris, quai d'Orsay, No 63, où le commerce pourra les voir tous les jours ouvrables, de 1 heure à 4 heures.

Paris, le 13 mars 1884.
Le Directeur-Général,
BRUNAULT.

Pour copie conforme,
Le Consul Général,
Chargé du Consulat,
25 avr—3f Vicomte PAUL D'ABZAC

## Proclamation de Quarantaine

LANCÉE PAR
SAMUEL DOUGLAS McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

Attendu que la section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat porte: "Que le Gouverneur lancera sa proclamation sur l'avis du Bureau de Santé, déclarant tout endroit infecté où il y aura raison de croire qu'une maladie pestilentielle, contagieuse ou infectieuse existe, fixant le nombre de jours de la détention à subir par les navires, leurs passagers, officiers, équipages et cargaisons, arrivant de cet ou de ces endroits.

Donc, conformément aux dispositions du susdit Statut et conformément à une résolution du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adoptée à sa réunion du 14me jour d'avril A D 1884, j'ai cru devoir lancer cette présente, ma proclamation, établissant une quarantaine qui aura son effet à partir du 1er mai A D 1884, et dont les ordonnances seront comme suit, à savoir:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan; du port de Colon: Amérique Centrale; de tous les ports de l'île de Cuba, de Haïti, ou Saint-Domingue, de Porto-Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro Bahia et Pernambuco, ainsi que de tous les ports et villages contigus et adjacents et entre les quais et lesdits ports des communications sans restrictions sont permises. et seront quarantaine rigide en vigueur, seront détenus DIX JOURS PLEINS, et les navires et leurs cargaisons subiront nettoyage et désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que déterminera le Bureau de Santé, dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad de Colon, Carthagène, Baranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne et Paramaribo et tous les endroits contigus et adjacents auxdits ports et entre lesquels et les dits ports et des communications sans restrictions sont permises et pas de quarantaine rigide en vigueur.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation, et toute violation de ses ordonnances et des lois de l'Etat sur ce sujet sera rigoureusement punie.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et fait mettre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge le 16me jour d'avril l'an de notre Seigneur, le mil huit cent quatre vingt-quatrième, et de l'Indépendance des Etats-Unis le cent-huitième.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY.
OSCAR AREOYO,
Sous-secrétaire d'Etat. 19 avril—18f

## ASSURANCES.

### Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 2 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur risques de feu | $499,634 93 | |
| Primes sur risques de mer | 96,191 53 | |
| Primes sur risques de rivière | 33,466 14 | |
| | | $621,292 60 |
| A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883 | | 140,426 00 |
| Total des primes | | $761,718 60 |
| A déduire Primes sur risques non terminés | $156,474 00 | |
| Primes remboursées | 5,255 03 | 161,729 |
| Primes nettes acquises | | $597,998 58 |
| A ajouter—Intérêts et profits et pertes | | 14,127 13 |
| | | $612,125 71 |
| Pertes payées sur les risques de feu | $262 759 66 | |
| de mer | 46 306 38 | |
| de rivières | 4,144 62 | |
| Pertes non ajustées | 20,000 00 | |
| | $334,211 90 | |
| Réassurances | 106,410 22 | |
| Réfaction (Rebate) | 24,206 26 | |
| Commission d'Agences | 63,625 88 | |
| Dépenses d'Agences | 9,446 69 | |
| Taxes et Licences | 3 544 08 | |
| Dépenses de Bureau | 28,278 22 | |
| Dépenses casuelles | 3,791 53 | 579,834 99 |
| Bénéfices net | | $32,288 72 |
| En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883 | | 15,000 00 |
| Balance des Bénéfices | | $17,288 72 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| 300,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 | $390,000 00 |
| Argent en caisse | 53,901 31 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi | 15,000 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 54,102 37 |
| Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe | 37,953 87 |
| Propriétés foncières | 1,500 00 |
| Prêts sur hypothèque | 63,806 90 |
| Billets à recevoir | 3,348 32 |
| Actions | 3,840 00 |
| Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association | 3,119 68 |
| Meubles et installations de bureau | 2,500 00 |
| | $632,0?1 75 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital payé en plein | 300,000 00 |
| Fonds de réserve | 34,209 53 |
| Dividendes non réclamés | 2,123 50 |
| Pertes non réglées | 20,000 00 |
| Primes sur risques non expirés | 156,474 00 |
| | 514,963 03 |
| Surplus | $117,288 72 |

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

|Etat de la Louisiane, }
Paroisse d'Orléans, }
Ville de la Nouvelle-Orléans. }
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.
G. Le GARDEUR, Jr,
Notaire.

A une assemblée spéciale de la Direction tenue le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt, de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de 1883 faisant DIX pour cent pour l'année sur le capital de l'Association.
LEON SERE, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON, JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX, J. B. VINET,
A. LAMBERT, G. LANAUX,
20jan—1m

## CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, }
VILLE DE LA NLLE-ORLEANS. }

Qu'il soit connu que ce vingt-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possèdera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles, nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation, faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation, exercer enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit accomplir consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits que ... Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication, elle acquerrera, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires, elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises que contre parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues en paiement par la corporation, ainsi qu'on le voit par les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possèdera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il ait été donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections une majorité des votes élira, et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour présent, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi de mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Leloug, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, durant le terme de ladite Direction M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplit à les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein, de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements ainsi que l'arrangement des circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une séance générale des actionnaires convoqués dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de la dite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et en cas de manque d'entente entre eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM George C. Andry et George Grima tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture du tout ce qui précède.

(Signé)
A. CARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 027 et suivantes.
Signé,
GEO. GUINAULT,
Sous-annotateur
Nouvelle-Orléans, Lne. 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original collationné en mon bureau.
EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

... des Fair Grounds ...
... départ ... rue ... Dauphine jusqu'à la ... Dauphine jusqu'à la rue ... jusqu'à Broad ... de là à la station ... suivent la même ... de tourner dans la ... la rue Dumaine jusqu'à ... longent les bords du Pays ... Grande Route St-Jean ... à la station ... à la porte des Fair Grounds, qui fait ... sauvage.—Le retour s'opère par la route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue ... jusqu'à la rue de Esplanade.

## CHEVAUX ET MULETS

Prix du Marché.

| | |
|---|---|
| Chevaux communs | $ 50@125 |
| Bons chevaux de trait | 125@180 |
| Chevaux de selle et de voiture | 175@250 |
| Mulets petits et communs | 110@145 |
| Mulets, qualité moyenne | 165@200 |
| Mulets pour rizières | 145@170 |
| Mulets, première classe | 200@225 |
| Mulets de ville | 250@275 |

VINS ET LIQUEURS

| | | |
|---|---|---|
| ALCOOL—le gallon | $2 37 à | 2 40 |
| BRANDIES—Du pays, le gallon | 3 00 à | 3 0 |
| Pêche—vieux, le gallon | 1 10 à | 1 25 |
| Pomme | 2 25 à | 2 75 |
| Cognac importé 1877, le gal. | 4 90 à | — |
| 1872 | 5 50 à | — |
| 1870 | 5 75 à | — |
| 1866 | 6 50 à | — |
| 1860 | 7 40 à | — |
| 1858 | 8 00 à | — |
| 1848 | 10 50 | — |
| Otard Dupuy & Co's Cognacs 1878 | 5 50 à | — |
| do do do do 1870 | 7 00 à | — |
| do do do do 1854 | 9 00 à | — |
| do do do do 1848 | 10 25 à | — |
| Bisquet, Dubouché & co. cognac 1878 | 4 50 à | — |
| 1870 | 5 50 à | — |
| 1848 | 9 00 à | — |
| GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par galon | 1 20 à | — |
| Hollande par gal. | 2 75 à | 2 85 |
| Sir Robt. Burnett's Old Tom | 2 15 à | 2 25 |
| Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse | 8 50 à | 9 00 |
| Holland par caisse | 7 50 à | — |
| WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal. | à | 1 15 |
| Ordinaire | 1 15 à | 1 17 |
| Bourbon | 1 40 à | 2 50 |
| Seigle | 1 50 à | 2 50 |
| Ecossais, importé | 4 00 à | 4 25 |
| Irlandais importé | 4 00 à | 4 25 |
| CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz. | 27 00 à | — |
| Piper Heidsieck qts par douz. | 28 00 à | — |
| Krug & co. qts par douz. | 22 50 à | — |
| Moet & Chandon — Sillery Mousseux, par douz. | 34 00 à | — |
| Cremant d'Ay par douz. | 26 50 à | — |
| Pintes, $2 en plus | | |
| G H Mumm's & Co Dry Verzenay | 24 75 à | — |
| Extra Dry | 26 00 à | — |
| VINS ROUGES—California Claret, le gal. | 60 à | 65 |
| Zinfandel, No 1 le gal. | 70 à | 75 |
| Claret importé — Ordinaire par bar. | 57 00 à | 60 00 |
| Clarets de famille le bar. | 70 00 à | 80 00 |
| Clarets fins, le bar. | 90 00 à | 175 00 |
| Médoc, la caisse | 6 00 à | — |
| St. Julien, la caisse | 6 50 à | — |
| Margaux, la caisse | 7 00 à | — |
| Pontet Canet, la caisse | 10 00 à | — |
| Larose, la caisse | 12 00 à | — |
| Léoville la caisse | 12 00 à | — |
| Chateau Lafitte, la caisse | 24 00 à | — |
| Ordinaire la caisse | 3 20 à | 3 30 |
| Chateau Dillon, p. caisse | 125 à | — |
| Blanquefort p. caisse | 108 | — |
| Chateau Dillon p. caisse | 7 50 à | — |
| New Orleans claret par barillet | 43 00 à | — |
| bolte | 2 80 à | — |
| Malaga par baril'et | 55 00 à | — |
| VIN BLANCS — California le baril | 57 00 à | 58 00 |
| Importé de famille, la bar | 65 00 à | 80 00 |
| Importé, fin, le bar | 90 00 à | 175 00 |
| Graves la caisse | 6 00 à | — |
| Sauternes, la caisse | 6 50 à | — |
| Haut Sauternes la caisse | 10 00 à | — |
| Latour Blanche, la caisse | 18 00 à | — |
| Chateau Yquem, la caisse | 24 00 à | 30 00 |
| Ordinaire, la caisse | 3 50 à | — |
| Muscat, la caisse | 4 25 à | 6 50 |
| Madère, Cette, le gal | 1 00 à | 1 10 |
| Madère, genuine fine, le gal. | 3 50 à | 5 00 |
| Madère la caisse | 12 00 à | 25 00 |
| Sherry Cette, le gallon | 1 00 à | 1 10 |
| Sherry Genuine Xérès le gallon | 1 50 à | 5 00 |
| Sherry, la caisse | 9 00 à | 25 00 |
| do très vieux port | 6 05 à | — |

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sawn Tim No 1 | $17 00 | Plank No 1 | $16 75 |
| No 2 | 15 50 | No 2 | 15 00 |
| No 3 | 13 50 | No 4 | 13 00 |
| Scantling No 1 | 16 00 | Flooring No 1 | 16 00 |
| No 2 | 14 00 | No 2 | 15 00 |
| No 3 | 12 50 | No 3 | 14 00 |
| Ceiling No 1 | 18 50 | Weath Bds No 1 | 11 00 |
| No 2 | 15 00 | No 2 | 10 00 |
| No 3 | 8 50 | | |
| Boards, No 1 | 15 00 | Nords No 2 | 14 00 |
| No 2 | 13 00 | No 4 | 11 50 |

YELLOW PINE DRESSED

| | | | |
|---|---|---|---|
| Flooring, No 1 | 25 00 | Ceiling, No 1 | 25 00 |
| No 2 | 22 50 | No 2 | 18 50 |
| No 3 | 20 00 | No 3 | 13 00 |
| Weath Bds No 1 | 14 50 | Boards, No 1 | 20 00 |
| No 2 | 12 50 | No 2 | 18 00 |
| Boards, No 3 | 15 00 | No 4 | 12 00 |

CYPRESS—ROUGH

| | | | |
|---|---|---|---|
| Boards, No 1 | 35 00 | Boards, No 2 | 30 00 |
| No 3 | 25 0 | No 4 | 22 50 |
| No 5 | 20 00 | No 6 | 13 00 |
| Dimensions No 1 | 25 00 | Dimensions No 2 | 21 50 |
| No 3 | 18 00 | | |
| Dr'ed Bds No 1 | 40 00 | No 4 | 27 50 |
| No 2 | 27 50 | No 5 | 22 50 |
| No 3 | 32 50 | No 6 | 18 00 |

WHARF TIMBER

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 15 1/2 | No 3 | 10 |
| No 2 | 10 | | |

MAHOGANY TIMBER

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 11 | No 3 | 7 |
| No 2 | 9 | | |

CEDAR TIMBER

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 10 | No 3 | 6 |
| No 2 | 8 | | |

WALNUT LUMBER

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 100 00 | No 3 | 60 00 |
| No 2 | 90 00 | | |

OAK LUMBER

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 60 00 | No 3 | 40 00 |
| No 2 | 50 00 | | |

SHINGLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 | 3 75 | No 3 | 3 00 |
| No 2 | 3 50 | | |

LATHS

| | |
|---|---|
| Per 1,000 | 3 00 |

BRICK—PER 1,000

| | | | |
|---|---|---|---|
| River—Choice | 10 00 | Prime merch'ts. | 9 75 |
| Good | 9 50 | Merchantable | 9 00 |
| Lake—Paving | 12 50 | Lake—Building | 8 à 11 |
| Arct | 8 00 | ICRRd—Pa'ing | 13 50 |
| ICRRd—Building | | | |

LIME—PER BBL

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alabama | 1 25 | Western | 1 50 |

PLASTER

| | |
|---|---|
| Calcined | 1 75 |

CEMENT

| | | | |
|---|---|---|---|
| Portland | 3 50 | Rosendale | 1 90 |
| Western | 1 35 | | |

SAND

| | | | |
|---|---|---|---|
| River | 20 | Yellow | 30 |
| White | 42 1/2 | | |

SLATE—PER SQ

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bangor | 6 00 | Virginia | — |
| Chapman | — | Pennsylvania | — |
| Western | — | | |

HAIR—PER LB

| | |
|---|---|
| Plaster | 5 00 |

TILES—EACH

| | | | |
|---|---|---|---|
| Fire | 50 | Red | 18 |

IRON

| | |
|---|---|
| Bars round and Square—1 to 3/4 in p 100 | |
| Flat, 1 1/2 ... inches | 2 44 |
| Bands, 1 1/2 ... 3 to 6x1/2 inches | 2 40 |
| Heavy, 3 1/2 ... inches | 3 25 |
| ... 9/16, No 17 to 20 G p lb | 2 90 |
| Sheet Nos 10 to 14 G | 5 1/2 |
| Galvanized No 26 G | 5 1/2 |
| Roofing | 8 7·10 |
| Pig p ton | — |
| Nails 10d, per keg | 2 75 |
| Spikes, cut, per keg | 3 15 |
| Wrought | 3 50 à 4 25 |

TIN—PER BOX

| | | | |
|---|---|---|---|
| Roofing, 1x20x28 inches | | | 16 50 |
| I C do | 12 50 | 1x14x20 | 8 00 |
| I C I x14x20 | 6 00 | Block, p lb | 23 |

COPPER

| | |
|---|---|
| Roofing per lb | 22 |
| Brazier's sheets 12 lb and over | 26 |

BRASS

| | |
|---|---|
| Sheet, p lb | 25 |

ZINC

| | |
|---|---|
| Sheet, p lb | 7 1/2 |

LEADS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pig p lb | 5 1/2 | Sheet, p lb | 7 |
| Pipe p lb | | | |

PAINTS

| | | | |
|---|---|---|---|
| White Lead Pure | 6 1/2 | Red painters | 8 |
| Red extra | 7 1/2 | | |

OILS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Linseed, raw pgl | 59 | Linseed, boiled | 62 |
| Lard winter | 90 | Lard No 1 | 70 |
| Cotton Seed | | | |

TURPENTINE

| | |
|---|---|
| gallon | 35 |

---

## FEUILLETON.

No 16 Commencé le 24 mai.

# LE Diamant Rouge

PREMIÈRE PARTIE.

L'ETOILE DE TELHE-SWAMY,

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradal.

Suite.

Et Arthur s'administra une forte tape sur le diaphragme.

—Un jeu, les grandes questions. Tenez. Bien simple! Vous voulez de l'eau claire, limpide. Qu'est-ce que vous faites? Trouvez pas.... (Arthur eut un sourire d'écrasante supériorité.) Bien simple. Remontez à la source. Quand vous voulez du diamant, remontez à la mine. Voilà! trouvé par Toupinel, et voilà pourquoi Toupinel est à Ceylan.

—Très fort! répondit le capitaine avec un signe de parfait acquiescement, puissamment raisonné. Et vous en avez trouvé beaucoup, en remontant à la source?

—Pas autant que je le voudrais. Très rusés Cingalais.... mais avec Arthur! Je cherche une merveille, un astre. Un diamant qui s'appellera l'Arthur! voilà.

—Ça peut se trouver, et, si vous avez confiance en moi, je crois que je puis vous aider à accomplir votre grande idée. La réussite vous rendra célèbre, glorieux.

Il n'en fallait pas plus pour mettre Arthur hors de lui. Il allait s'élancer au cou de son nouvel ami lorsque, fort heureusement pour ce dernier, un événement inattendu reculà cette étreinte.

Le port avait été envahi par une foule bariolée composée d'Indous de toutes les castes, depuis le baboo jusqu'au paria. Tous les yeux étaient fixés vers le haut de la ville. Les fakirs et les bayadères s'étaient joints à l'assistance. Les fakirs prenaient des poses de suppliants et se prosternaient dans la poussière. Au loin on entendait des cris et les sons de la trompe sacrée.

Arthur annonça à son ami qu'ils allaient assister à une de ces mille cérémonies religieuses de l'Inde où le fanatisme est porté à son comble. C'est la fête de la déesse Parvady. Aussi les fakirs commençaient-ils à grouiller de toutes parts, se tortionnant, tournant le ventre, s'arrachant les yeux, se livrant à leurs mille atrocités qui excitent au plus haut point l'admiration des fidèles et stupéfient les Européens en les dégoûtant profondément. C'est le plus épouvantable et le plus écœurant de tous les spectacles.

A ce moment, un riche palanquin entouré de serviteurs et d'esclaves traversa la foule des fidèles, qui commençait à devenir compacte, et malgré les murmures et les sourcils froncés des fanatiques, furieux d'être dérangés dans leurs mômeries, pénétra dans le jardin. Un homme descendit du palanquin et vint s'asseoir à une table peu éloignée de celle des deux Français.

—Connais, connais très bien, fit Arthur. Un Russe, comte Panoff, très riche. Absolument comme moi, cherche des diamants pour le czar.

Le compagnon d'Arthur se mit à examiner le gentilhomme russe avec une attention persistante. On eût dit qu'il voulait photographier les traits du comte dans son esprit. Et tandis qu'Arthur continuait à jaboter des explications auxquelles nul ne prêtait attention:

—Toi, fit l'officier en murmurant ces mots entre les lèvres, tu viens ici pour voir de quoi il retourne, pour faire pièce à l'Anglais. Ça ne me regarde pas. Mais si tu veux des diamants comme cet imbécile, cela peut m'intéresser. Bon à savoir, bon à retrouver..... tôt ou tard.

De grands cris s'élevaient dans les airs. La procession approchait. Quatre éléphants noirs, richement caparaçonnés, ouvraient la marche. Sur les haoudahs qui les chargeaient, des musiciens soufflaient d'affreux instruments de cuivre. Puis venaient les bayadères et brahmes par longues files, lançant sur les assistants des fleurs de lotus bleu et des immortelles jaunes. Des serviteurs portaient des cassolettes qui jetaient dans l'air des fumées odorantes de benjoin et de santal.

Le char de la déesse Pavardy, traîné par plus de deux cents fidèles qu'excitait la voix des brahmes, s'avançait lentement, écrasant de son poids énorme les fakirs halluciné qui se précipitaient sous ses roues. L'idole, toute dorée, regardait ces horreurs de ses yeux de perles, qu'éclairait un sourire béat.

Enfin, monté sur un éléphant blanc, un brahme de grande taille recouvert d'un parasol doré tenu par un derwich esclave, fermait la marche. Jeune encore, d'une figure énergique qu'éclairaient des yeux d'une extraordinaire intelligence, ce brahme devait être en haute vénération dans le pays, car plus encore que sous le char de la déesse les fakirs et les adorateurs se jetaient sous le pas de l'éléphant blanc. L'intelligent animal avait toutes les peines du monde à les écarter de sa trompe et prenait des précautions infinies pour ne faire aucun mal aux fanatiques réclamant le martyre. La foule saluait le brahme de cris enthousiastes en jetant son nom aux échos et en se prosternant dans la poussière sur son passage.

—Myarine! Myarine! hurlait la foule.

—Myarine! répéta tout bas à son tour l'officier en fermant à demi les yeux.

Et il parut chercher à se rappeler, comme si le nom réveillait dans ses souvenirs une lueur éteinte.

Au moment où la procession passait devant le jardin, le comte Panoff s'était levé, et comme un curieux vulgaire, monté sur une chaise, il regardait le défilé.

Il parut au compagnon d'Arthur que le comte prenait à ce spectacle un intérêt tout spécial. Bientôt il fut certain de ne point s'être trompé, car le brahme nommé Myarine et le comte échangèrent un regard d'intelligence et un signal. Ce ne fut qu'un éclair que le marin saisit au passage.

—Tiens! tiens! tiens! tiens! dit-il in petto. Ils se connaissent; cela se corse.

Puis s'adressant à Toupinel, qui, une fois la procession passée, s'était à nouveau étendu sur le divan:

—Eh bien! mon cher monsieur, j'ai idée, je ne sais pourquoi, qu'avant peu nous ferons des affaires ensemble. Je vous l'ai dit: ça peut se trouver. Allons, au revoir. Je rentre à bord, merci de votre gracieux accueil.

—Mais, dites, cher ami, savez mon nom, Arthur Toupinel, moi, figurez, comment donc, seriez bien aimable?....

—Je me nomme Harnave, et je commande en second la goëlette la Mouette.

XXVI

L'ABANDONNÉE.

Quelle douleur n'a pas ressentie Yelha en ne voyant point les ombres du soir lui ramener le bien-aimé!

Elle est venue sur le rivage, elle a interrogé l'horizon, et elle n'a aperçu que l'immensité. Pas une voile au loin. Rien. Elle a interrogé les bayadères, que leur métier laisse pénétrer partout. Elle a vu qu'un navire français, coupant de pêcher des perles, a essuyé des coups de feu et est parti comme dans une fuite.

Pauvre Yelha! Elle s'était donnée tout entière. Elle aimait, elle adorait Harnave, comme ces filles élevées sous ces latitudes torrides savent adorer. Ah! les terribles amours que celles nées sous les tropiques! Là-bas c'est la grande chose de la vie. On aime, le reste vient après. L'amour est tout. Il engendre les folies les plus furieuses, les crimes les plus féroces, les dévouements inouïs.

Yelha aimait ainsi.

Aussi sur le rivage, à cette même place où il l'avait sauvée, combien de fois n'a-t-elle pas failli se rejeter à l'eau et nager vers la haute mer!

L'espoir l'a retenue, la divine espérance.

—Il reviendra, se dit-elle.

Et elle espère, elle attend.

Ah! si Musset, le poète des amours, a écrit un vers faux! c'est celui où il a dit:

L'absence ni le temps ne sont rien quand on aime

L'absence est tout, l'absence est une statue. Ne rien savoir! tout ignorer! Le corps reste sans l'âme, et la souffrance n'est combattue ni par la force ni par la raison.

Pauvre Yelha! que de larmes! que de nuits sans sommeil!

Et il faut les cacher, ces larmes, il faut feindre, il faut dissimuler, car elle appartient à un maître terrible.

Sur cette partie de l'île, sur toute pente ... Myarine règne en souverain maître et son œil profond s'est déjà appesanti sur elle et la fait frissonner.

S'il savait, si seulement il soupçonnait, elle serait perdue.

Nulle puissance humaine ne pourrait l'arracher aux plus effroyables supplices.

Elle sait que rien ne résiste à Myarine.

Elle sait que sa vengeance est implacable; elle en a déjà eu des preuves, et rien qu'en songeant, rien qu'au souvenir de ces tortures endurées, ... un soulagement suprême, de délivrance, par les vierges vouées au culte de Boodha qui ont rompu leurs vœux, trahi leurs serments, rien que ce souvenir lui fait passer une sueur froide entre les épaules.

Myarine! étrange être! Il parle anglais, il parle français, il connaît tous les idiomes de l'Inde, depuis le vulgaire samoul jusqu'à la langue sacrée des Wédahs! On dit que longtemps il a séjourné en Europe.

Quelle énigme que ce brahme! Il s'explique comme un gentleman, il est instruit comme un académicien d'Europe. Il a à portée de sa main un nombre de millions incalculable, et il vit là comme un ascète, et son visage de marbre jaune ne trahit jamais le secret de ses terribles pensées.

La résidence de Myarine est une pagode exactement semblable à celle dans laquelle a pénétré Harnave.

C'est un couvent de Poondjarys, ou Brahmes sacrificateurs.

A un kilomètre de la petite baie, en remontant dans les terres du côté de Tangalle, cette seconde pagode est située dans un bois de santal pareil au premier, au milieu de multipliants identiques, le tout ayant comme socle le même mandapam.

Les deux pagodes sont reliées par des galeries souterraines dont quelques prêtres privilégiés ont seuls le secret.

L'Inde est la terre légendaire des souterrains et des cryptes. Terre mystérieuse par excellence, elle est plus mystérieuse encore quand on pénètre dans ses entrailles.

C'est dans ces temples enfouis qu'a lieu la saktypoudja, fête en l'honneur de la fécondation de la nature par la trinité Brahma-Vichnou-Siva.

C'est dans ces orgies que les brahmes, après avoir bourré les fakirs de hatchich et d'opium, après les avoir gorgés de celles, leur procurent les extases les plus étranges et les ivresses les plus folles, leur faisant croire ensuite qu'ils ont entrevu le paradis de Brahma et que le swarga, ou ciel d'Indra, s'est entr'ouvert pour eux.

Les bayadères et autres prêtresses indoues sont les instruments des saktypoudja; seules les vierges consacrées y sont respectées. Elles y assistent cependant, assises sur l'autel de granit rose du Lingam, endormies au préalable par un sommeil magnétique ou simplement au moyen de l'opium.

On comprend quelle arme peuvent être dans les mains de Poondjarys ces fêtes secrètes où l'orgie est poussée au-delà de ses dernières limites. Le fakyr y reçoit une récompense idéale de son ascétisme, de ses privations, de son obéissance passive. Aussi est-il un instrument aussi terrible que docile dans les mains du prêtre indou qui sait se servir de lui.

Myarine était le chef suprême des Poondjarys.

Yelha le craignait, car c'était un maître despote que rien ne pouvait fléchir. C'était lui qui l'avait enlevée à la famille du colonel Clayborn. C'était lui qui la gardait prisonnière.

Elle se serait échappée, elle aurait été là où son cœur l'appelait si elle avait su de quel côté diriger ses pas pour retrouver le bien-aimé.

Mais où aller? La terre est vaste, et Yelha n'avait aucun indice. Elle savait seulement qu'Harnave était Français.

Elle devait donc attendre, et rester là où il l'avait quittée.

Sur une natte de manille, fine comme de la soie tissée, Yelha demeure étendue de longues heures, le coude soutenant sa jolie tête pensive, l'œil perdu dans le vague. En vain, les bayadères de la pagode s'efforcent-elles de la distraire; les danses, les chants ne peuvent changer le cours de ses tristes pensées.

A ses pieds, pelotonnées comme deux chats énormes, se roulent deux panthères privées, Thang et Thag. Elles aussi sont tristes, car Yelha les délaisse. Jadis, la main fine de la brahmine caressait leur robe diaprée. Jadis, elle éprouvait un frénétique plaisir à se rouler sur des nattes avec ces terribles félins. Que de précautions ne prenaient-elles pas pour ne point blesser la chère maîtresse; les griffes se rentraient, les crocs se cachaient, et Yelha ne pouvait réprimer un frémissement de terreur et de plaisir en sentant la langue âpre et rude des deux panthères caresser sa peau satinée.

Thang et Thag étaient jaloux. Malheur à qui eût osé porter la main sur la brahmine! Le chef Poondjarys lui-même eût été mis en pièces.

Thang, le mâle, le regardait par moment d'un mauvais œil. Deux fois déjà sa face s'était froncée de mille rainures, ses lèvres s'étaient crispées, et de sa queue annelée et nerveuse Thang s'était battu les flancs.

Myarine ne s'en était point aperçu; peut-être aussi avait-il dédaigné cette haine de la bête féroce.

C'était Yelha elle-même qui avait élevé Thang et Thag, et le brahme s'était prêté à cette fantaisie. Il n'était point toujours là. Il allait, il vaguait, demeurait même des semaines entières sans paraître à la pagode.

Où allait-il? Nul ne le savait. Sans doute accomplir quelques-uns de ses terribles mystères.

Dès lors, il n'était point fâché de la présence de ces deux gardes du corps. Là où la vigilance humaine est mise en défaut, l'instinct bestial veille.

Il ne manquait pas d'esclaves, de brahmines, de bayadères, mais tout cela ne valait pas le flair de deux panthères.

L'œil du tigre vaut l'œil du lynx.

Myarine en avait tenté l'expérience.

Par ses ordres, un malheureux paria avait été averti par un fakir d'avoir à se présenter à la porte de la pagode. Il savait bien, le malheureux, qu'il n'aurait pu pénétrer dans l'intérieur du temple, qui aurait été souillé de sa présence. Il devait s'arrêter sous le mandapam, et attendre que l'on vint à lui.

Les portes avaient été ouvertes.

Et un instant plus tard le paria poussait un cri terrible, le suprême, le dernier; Thang, d'un coup de gueule, lui brisait la colonne vertébrale, Thag lui ouvrit la gorge.

Myarine était satisfait; il pouvait être tranquille. Son expérience, d'ailleurs, n'avait pas coûté cher. Dans l'Inde, la vie d'un paria n'est rien.

Myarine ne peut se douter que quand Harnave est venu à la pagode, c'est Yelha elle même qui a attaché et enfermé les deux fauves.

Thang et Thag sont pelotonnés aux pieds de leur maîtresse; parfois ils lèvent la tête, attendant un signe, espérant une caresse.

Rien. Yelha, on l'a dit, ne fait plus attention à ces fauves.

Thang vient de faire entendre un miaulement contenu, puis il s'est tu et a appuyé sa grosse tête sur ses pattes.

Myarine est debout devant Yelha. On ne l'a pas entendu venir. Il est apparu comme s'il sortait de dessous terre.

Il contemple longuement la jeune fille. Enfin ces mots tombent lentement de ses lèvres:

—Quel chagrin attriste la vierge chérie de Boodha?

Yelha regarde le poondjary et répond:

—Yelha n'a rien qui l'attriste. Elle s'ennuie. La vie n'a pas d'horizon pour elle. Elle attend le jour fortuné où elle ira planer éternellement dans le Swarga.

—Les chants des bayadères ne peuvent donc rien contre l'ennui de l'Epouse céleste?

—Yelha veut être seule, voilà tout.

Et la brahmine laisse échapper cette imprudente parole:

—L'oiseau dont on a coupé les ailes ne fait plus entendre sa chanson; et quand il entend les autres oiseaux chanter, il songe à ses plumes perdues.

Myarine s'éloigne à pas lents. Yelha en a trop dit. Un soupçon qui séjournait déjà dans l'esprit du Poondjary à l'état latent, vient de prendre un corps.

Il va dans une autre partie de la pagode donner des ordres, organiser une surveillance plus active. L'instinct lui dit que Thang et Thag ne suffisent plus.

Quant aux deux panthères, elles ont dressé leurs oreilles pointues. Leurs mufles se sont froncés, le poil de leur dos se hérisse.

Elles aussi, elles abandonnent Yelha, et comme le tigre qui, en chasse, va s'élancer sur son ennemi, elles se mettent à ramper, à s'étendre, et disparaissent derrière les lourdes draperies qui séparent le sanctuaire de l'une des cryptes.

XXVII

THANG ET THAG.

Une nuit splendide. Une nuit des tropiques.

Les étoiles se réfléchissent sur la mer unie comme une glace. Aussi loin que l'œil peut s'étendre, on n'aperçoit qu'une immense nappe noire, constellée de points lumineux. Parfois une légère brise agite la surface de l'eau, des milliers d'étincelles phosphorescentes irradient alors du fond de la mer. La terre, chauffée à blanc pendant le jour, envoie au loin les vapeurs parfumées, l'odeur pénétrante du santal se mêle aux délicats aromes des amaltés et des campokas.

Parfois de longues traînées lumineuses indiquent la présence des terribles mapongons, cherchant à assouvir leur voracité.

Une petite baleinière fine et légère, montée seulement par trois hommes, longe la côte de Ceylan, depuis Pointe-de-Galles. Un d'entre eux est assis à la barre, les deux autres, solides nageurs, appuient fortement sur leurs avirons. Déjà la baleinière a dépassé le mouillage de Tangalle. Enfin, elle décrit une courbe et pénètre dans la petite baie que le lecteur connaît déjà.

—Nage à sec, fit l'homme à la barre en s'adressant à ses compagnons. Pas de bruit, en douceur; sale babord avant tribord, rentrez vos avirons.

Et la yole vint doucement échouer sur le sable.

(A continuer)